



## Facture sans la mention "payé"

Par **valye**, le **26/03/2013** à **13:19**

Bonjour je suis propriétaire d'un immeuble et j'ai fait des travaux fin 2012 et j'aurai apparemment coupé un fil supprimant la lumière du hall d'entrée de l'immeuble. Les deux autres propriétaires ont donc appelé un électricien et me réclament donc à ce jour 150 euros avec à l'appui un courrier de cet électricien qui dit qu'il est intervenu et qu'il a réparé le 19/12/2012 et avec une facture du 20/12/2012 !!! ET ceci envoyé dans 2 courriers différents! pourquoi ne pas m'avoir envoyé ces 2 docs en même temps comme si la lettre avait été demandée après et antidaté. Bref est-ce que quelqu'un pourrait me dire si une facture et une attestation d'intervention pour les mêmes travaux qui ne sont pas datés du même jour est-ce normal. Aussi il n'apparaît pas du tout sur la facture la mention "payé" alors qu'à leur dire elle l'a été puisque on me demande de la rembourser et il n'apparaît non plus aucune signature ni de l'électricien, ni du propriétaire qui aurait payé est-ce normal ? merci mille fois

Par **Lag0**, le **26/03/2013** à **13:27**

Bonjour,  
Difficile de vous suivre...  
[citation]Je suis propriétaire d'un immeuble[/citation]  
Si vous êtes propriétaire de l'immeuble, pourquoi d'autres personnes que vous ont appelé un électricien ?  
[citation]Les deux autres propriétaires ont donc appelé un électricien[/citation]  
Propriétaires de quoi ?

Par **nohky**, le **26/03/2013** à **14:47**

**bonjour** il y a peut-être des copropriétaires.  
En tout cas, ils vous réclament des sous,

mais vous ont ils donné l'occasion de réparer. Pourquoi devriez vous choisir leur électricien, à son prix à lui ?  
La question est : reconnaissez vous avoir causé les dégats ? Si oui vous devez réparation, c'est juste à savoir si le prix est le bon.

Par **valye**, le **26/03/2013** à **15:10**

Bonjour ils ne m ont pas contacté ils en ont deduit que comme j avais été le seul a avoir fait des travaux je devais j etais responsable et je devais rembourser l électricien. Pour repondre a vos questions je ne suis pas proprietaire de l immeuble mais d un appartement de l immeuble ou nous sommes donc 3 proprietaires. E t non en aucuns cas ils ne m ont concertés avant quoi que ce soit mais j ai juste reçu 6 mois apres mes travaux cette facture a leur remboursés mais sans aucunes mentions PAYE apparent sur celle ci .

Par **nohky**, le **26/03/2013** à **15:36**

d'un point de vue purement légal, vous ne leur devez rien pour le moment. Il faut qu'ils aillent en justice, prouve le lien entre vos travaux et le problème, et expliquent pourquoi ils ne vous ont pas demandé de réparer et on appelé leur électricien...  
D'un point de vue relation de voisinage, mieux vaut leur faire des remarques claires mais payer quand même...

Par **Lag0**, le **26/03/2013** à **16:46**

Bonjour,  
Ok, donc lorsque vous disiez être propriétaire de l'immeuble, c'était une mauvaise tournure.  
Il s'agit donc d'une copropriété, alors ?  
C'est le syndic et lui seul qui pouvait appeler un électricien pour réparer dans les parties communes.  
Que dit-il de cette situation ?

Par **valye**, le **27/03/2013** à **10:51**

Ils ne veulent rien savoir mais moi je veux juste savoir si c est légal une facture ou il n apparait nul part la mention "PAYE" car ils me reclament cette somme mais finalement ca peut etre un faux. Aussi ils estiment donc que je leur doit cet argent, de plus j ai lors des travaux posé une cloison qui donne sur l entrée commune de l immeuble j ai empiété de 10 cm mais ca ne gene en rien du tout l accès et l utilité de l entrée et ce cher monsieur me fait des menaces en me marquant "CONCERNANT LA CLOISON SI VOUS VOUS MONTRER COOPERATIF (DONC LA IL PARLE DE L AFFAIRE DES 150 EUROS D ELECTRICITE), nous trouverons une entente a l amiable" comme si c etait lui le chef quoi donc comme il me menace je veux qu il me fournisse une facture en bonne est due forme et je voudrais jouer sur le fait que celle ci n est pas conforme car ils n ont meme pas pris la peine de m appeler par tel avant de prendre la décision de appeler un électricien.

Par **Lag0**, le **27/03/2013** à **11:52**

Vous ne répondez pas à ma question, quelle est la position du syndic sur cette affaire ?

Par **valye**, le **27/03/2013** à **17:37**

Pas de syndic juste 3 propriétaires.

Par **Lag0**, le **27/03/2013** à **19:33**

C'est peut-être là qu'il y a un problème !  
En copropriété, le syndic est obligatoire et il aurait pu gérer cette situation...

Par **valye**, le **28/03/2013** à **08:18**

Oui mais voilà ça c'est trop tard et du coup nous réglons plus ou moins nos litiges mais là je trouve qu'ils sont allés un peu loin et qu'il me menace par ces paroles et je me demande si l'électricien n'est pas de connivence. Cette facture me paraît bizarre et cette lettre du plombier qui n'est pas de la même date ! Car j'ai lu que un professionnel avait pour obligation d'effectuer ces factures à la date de la prestation de service exécuté hors lui il a une lettre disant qu'il est intervenu le 19/12/2012 et où d'ailleurs il dit que j'ai VOLONTAIREMENT sectionné des fils électriques (comment peut-on affirmer une telle chose et quel en serait mon intérêt et quelle preuve pour avancer cela). ET sa facture est datée du 19/12/2012 avec aucune mention payée.